

Conseil de Zone de secours « Val de Sambre »

En application de l'article 124 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, telle qu'amendée ultérieurement, la liste des délibérations prises par le Conseil de zone est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la Zone OU par la mise en ligne sur le site Internet de la Zone.

Liste des délibérations de la séance du Conseil de Zone du 26 novembre 2021

1. Adaptation du Règlement d'ordre intérieur relatif aux disponibilités et aux modalités de rappel des membres du personnel opérationnel volontaire de la zone de Secours Val de Sambre, en ce qui concerne la gestion et la planification des gardes via une application informatique ad hoc - Adoption
2. Augmentation du cadre du personnel officier contenu dans le plan du personnel opérationnel de la zone pour la période 2019 - 2024 - Adoption
3. Augmentation du cadre du personnel administratif contenu dans le plan du personnel administratif de la zone pour la période 2019 – 2024 - Adoption
4. Assemblées Générales de l'intercommunale IMIO - Convocation des associés
5. Approbation du procès-verbal du Conseil de zone du 29 octobre 2021
6. Fin de stage AMU - Nomination à titre effectif d'un ambulancier volontaire non pompier
7. Renouvellement de la nomination d'un major volontaire
8. Renouvellement de la nomination d'un caporal volontaire
9. Fin de stage AMU - Nomination à titre effectif d'un ambulancier volontaire non pompier
10. Fin de stage AMU - Nomination à titre effectif d'un ambulancier volontaire non pompier
11. Fin de stage AMU - Nomination à titre effectif d'un ambulancier volontaire non pompier
12. Prolongation de service d'un adjudant volontaire après la limite d'âge
13. Fin de stage de mobilité – Nomination à titre effectif d'un caporal volontaire
14. Démission volontaire d'un sapeur-pompier volontaire
15. Fin de stage AMU - Nomination à titre effectif d'un ambulancier volontaire non pompier

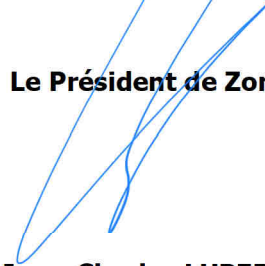
16. Fin de stage AMU - Nomination à titre effectif d'un ambulancier volontaire
non pompier

Le Secrétaire de Zone,



Xavier GOBBO.

Le Président de Zone,



Jean-Charles LUPERTO.